

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Première Ministre

Secrétariat général

Décision du 04 octobre 2023

portant attribution du diplôme technique pour le corps des administrateurs des affaires maritimes au titre de l'année 2023

NOR : PRMK2325603S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision du ministre des armées et du secrétaire d'État, auprès de la première ministre, chargé de la mer en date du 04 octobre 2023, le diplôme technique est attribué à compter du 1^{er} septembre 2023, au terme de la formation 2023, au titre d'un master, aux administrateurs des affaires maritimes suivants :

- TERRE (Guillaume)
- GONTIER (Virginie)
- MORIN (Adrien)
- LE HYARIC (Solemn)
- GUILLAUME DE SAUVILLE DE LAPRESLE (Alban)
- VIDEAU (Hélène)
- AZOULAY (Benjamin)
- LORGEUX (Jeanne)
- COLLIN (Louis)

Les administrateurs des affaires maritimes dont les noms suivent, titulaire d'un diplôme de l'enseignement militaire supérieur du premier degré délivré par les forces armées ou au titre de la qualification d'ingénieur conservent le bénéfice de ce diplôme :

- FANTON (Guillaume)